



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Treizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.45/14  
Date : 30 avril 2019

Malte, 11-13 juin 2019

Original : anglais

Point 14 de l'ordre du jour

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMPEC POUR LA PERIODE BIENNALE  
2020-2021**

**Note du Secrétariat**

**RÉSUMÉ**

<b>Résumé :</b>	Ce document présente en annexe la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019 et explique le raisonnement de sa préparation.
<b>Actions à prendre :</b>	Paragraphe 21
<b>Documents de référence :</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.23/23, UNEP(DEPI)/MED IG.19/8 Annex II, UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annex V, UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, Résolution A.1110(30)

**Contexte**

1 Le Programme de Travail et de Budget 2018-2019<sup>1</sup>, adoptée par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles (CdP20), a demandé au Secrétariat de la Convention de Barcelone en consultation avec le Bureau, de préparer pour 2020-2021 un programme de travail simplifié et plus stratégique, axé sur les résultats, en tenant compte des progrès réalisés lors de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 et conformément aux décisions relatives aux Mandats des composantes du PAM<sup>2</sup> et à la Stratégie à moyen terme (SMT) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour 2016-2021<sup>3</sup>.

2 A cet égard, sous les instructions du Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Comité exécutif de coordination (CEC) composé des directeurs des composantes du PAM, dirigé par le Coordonnateur du PAM, a convenu du document d'orientation sur la planification et la programmation pour faciliter une identification coordonnée des principales activités et de leurs résultats attendus pour 2020-2021.

3 Pour donner une image précise du processus et des principes d'élaboration du programme de travail 2020-2021, le document d'orientation sur la programmation et la planification a été disséminé aux correspondants du PAM et du REMPEC, respectivement, le 31 janvier et 4 février 2019.

---

<sup>1</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.23/23, Décision IG.23/14

<sup>2</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.19/8 Annex II, Décision IG19/5

<sup>3</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, Décision IG.22/1

4 En décembre 2018, le Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) a lancé la préparation de son programme de travail 2020-2021, qui a été examiné lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du CEC, tenue les 9 et 10 janvier 2019 à Genève, en Suisse.

5 Les correspondants du REMPEC ont été consultés le 4 janvier 2019<sup>4</sup>, et ont été invité à examiner et à communiquer leurs commentaires sur la liste initiale des activités proposées pour l'exercice biennal 2020-2021.

6 L'objectif de cette consultation était d'engager une première discussion technique sur la pertinence des activités proposées et de leurs résultats ainsi que de leur concordance avec le mandat du REMPEC ; et de recueillir les opinions sur leur faisabilité technique. Sur la base des commentaires reçus des États côtiers Méditerranéens, le REMPEC a préparé une version consolidée de la proposition du programme de travail et la transmise au Secrétariat de la Convention de Barcelone, pour la poursuite de son élaboration et les consultations, conformément à la procédure convenue dans le document sur la gouvernance<sup>5</sup>, y compris une consultation auprès des correspondants du PAM.

7 Suite à la consultation auprès des correspondants du PAM, le Programme de travail est soumis aux correspondants des composantes du PAM, en vue de sa soumission pour approbation à la prochaine réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019), avant de le soumettre pour adoption à la vingt-et-unième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (CdP21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019)

### **Introduction au projet de Programme de travail 2020-2021 du REMPEC**

8 Le projet préliminaire de Programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 du REMPEC s'inscrit dans le prolongement du Programme de travail 2018-2019 et est en parfait accord avec la SMT du PNUE/PAM pour la période 2016-2021. S'agissant du dernier exercice biennal du cycle actuel de la SMT (2016-2021), l'accent est mis sur la réalisation de l'ensemble des objectifs et résultats stratégiques de la SMT. Le Programme de travail du REMPEC pour 2020-2021 vise donc la concrétisation complète de la SMT.

9 Ce Programme de travail a été préparé en tenant compte des priorités définies dans la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)<sup>6</sup> (la Stratégie régionale (2016-2021)), dont les objectifs clés et les cibles sont exposés dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Il tient également compte de la fin du cycle de la Stratégie régionale (2016-2021) et de la nécessité de lancer un processus consultatif élargi pour la préparation d'une Stratégie régionale post-2021, impliquant les autorités nationales compétentes et les institutions et parties prenantes régionales et internationales concernées. Ces consultations aborderont les difficultés observées et évalueront les offres d'expertise et ressources utiles pour progresser dans le domaine de la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires en Méditerranée. L'accent sera placé sur la coopération et les partenariats avec les acteurs et organismes concernés au niveau régional et mondial pour mutualiser les ressources, éviter les doublons et optimiser les résultats.

10 Les activités proposées dans le cadre du Programme de travail 2020-2021 du REMPEC visent à apporter un soutien continu aux pays méditerranéens dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et plus particulièrement l'ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Elles contribueront également à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour 2018-2023<sup>7</sup>, renforçant et rapprochant plus globalement les travaux de la famille des Nations Unies en Méditerranée.

11 Le Programme de travail 2020-2021 du REMPEC repose par ailleurs sur les processus et cadres régionaux et internationaux existants ou émergents, comme le Plan d'action de l'OMI visant à

---

<sup>4</sup> Lettre circulaire No. 05/2019

<sup>5</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annex V, Décision IG 17/5

<sup>6</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, décision IG.22/4

<sup>7</sup> Résolution A.1110(30)

traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires, et le lancement du projet de partenariats GloFouling piloté par l'OMI et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), visant à lutter contre les impacts environnementaux néfastes de l'encrassement biologique des navires.

12 Les livrables au titre de l'exercice biennal 2020-2021 visent à contribuer, dans le respect du budget disponible (Fonds fiduciaire méditerranéen et fonds externes), à la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que des dispositions exposées dans les instruments et initiatives ci-après :

1. Protocole de 1976 relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole « Situation critique »),
2. Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée de 2002 (Protocole « Prévention et situation critique »),
3. L'approche écosystémique pour réaliser le Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer Méditerranée, son processus et sa feuille de route,
4. Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée adopté pour soutenir la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, ainsi que,
5. Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, y compris son Plan d'action et son Echancier d'exécution.

13 En considération de la fin du cycle de la Stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires, il est proposé d'intégrer les dispositions applicables dans la préparation de la Stratégie régionale post-2021.

14 Le Programme de travail 2020-2021 du REMPEC est essentiellement structuré autour du thème central de la Pollution terrestre et maritime, avec plusieurs livrables au titre du thème global de la Gouvernance. Certains seront mis en œuvre de manière intégrée avec d'autres thèmes centraux : la Biodiversité et les Écosystèmes. Dans cette optique, une attention particulière sera accordée à la collaboration avec d'autres Composantes du PAM.

15 Le Programme de travail 2020-2021 du REMPEC cible les grands objectifs stratégiques suivants de la SMT, liés au thème central de la Pollution terrestre et maritime :

- .1 Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des quatre Protocoles portant sur la pollution, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants pertinents,
- .2 Élaboration ou remise à jour de plans d'action nouveaux/existants, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices,
- .3 Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution et leur intégration dans les processus sectoriels,
- .4 Surveillance et évaluation de la pollution marine,
- .5 Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités, et
- .6 Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités.

16 En collaboration avec l'Unité de coordination, l'OMI, d'autres Composantes du PAM et d'autres partenaires, le REMPEC contribuera, au titre de son Programme de travail 2020-2021, à la réalisation des objectifs stratégiques de la SMT prévus dans le cadre global de la gouvernance :

- .1 Parties contractantes soutenues dans l'application et le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les stratégies et plans d'action régionaux,
- .2 Participation, engagement, synergies et complémentarités renforcés parmi les institutions mondiales et régionales,
- .3 Meilleure connaissance et compréhension de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral par des évaluations prescrites aux fins de décisions informées,
- .4 Connaissance du PAM et informations sur le système du PAM améliorées et accessibles pour la prise de décision, meilleure sensibilité et une meilleure compréhension, et
- .5 Meilleure sensibilisation et vulgarisation.

17 En collaboration étroite avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) et l'OMI, le REMPEC soutiendra également les objectifs stratégiques de la SMT au titre du thème central Biodiversité et écosystèmes, notamment avec le développement de nouveaux plans d'actions, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes côtiers et marins.

18 Les progrès notables réalisés sur l'exercice biennal en cours en faveur d'une gestion fondée sur les résultats se verront renforcés en 2020-2021, par le biais de livrables concrets et mesurables, d'indicateurs détaillés et de cibles quantifiables. Les enseignements tirés de l'exercice biennal précédent ont également été pris en compte, notamment en termes de faisabilité des livrables attendus, de flexibilité de la mise en œuvre à envisager lors de la programmation, de nombre et d'ampleur des actions prévues et sur les moyens de regrouper les activités de nature comparable.

19 Les fonds externes (mobilisés par le PNUE/PAM, l'OMI et/ou le REMPEC) sont consacrés à la préparation de politiques de prévention et de réduction de la pollution marine et à la dotation en ressources afférentes en Méditerranée conformément aux objectifs et résultats stratégiques de la SMT 2016-2021. Le financement a déjà été confirmé au niveau du Projet de coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale financé par l'UE (projet West MOPoCo) et la procédure d'affectation des ressources du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI est lancée.

20 La ligne horizontale renvoie aux objectifs stratégiques de la SMT (en bleu foncé) et au produit clé de la SMT (en bleu clair). La colonne Commentaires sur la droite présente la justification des activités proposées, le lien avec le Programme de travail 2018-2019 actuel du REMPEC, les décisions ou documents de gouvernance auxquels elles sont liées, ainsi que l'origine des fonds externes le cas échéant.

### **Actions requises des participants à la réunion**

21 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies dans le présent document ; et
- .2 **étudier, discuter et s'accorder sur** le projet de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2020-2021, qui est présenté en **annexe** au présent document, et de le proposer pour approbation à la prochaine réunion des Points focaux du PNUE/ PAM avant de le soumettre pour adoption à la CdP21.





**ANNEXE**

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMPEC POUR LA PERIODE BIENNALE  
2020-2021**

THÈME 1: Gouvernance							
Activités proposées	Moyens de Mise en Oeuvre	Direction: UC ou Composante	Autre: UC et/ou Composante	Partenaires	Livrables Attendus	Commentaires	Priorités Indicatives
<b>1.1: Parties contractantes soutenues dans l'application et le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les stratégies et plans d'action régionaux.</b>							
<b>1.1.2. Un soutien juridique, politique et logistique efficace est apporté au processus de prise de décision du PAM, notamment dans les réunions des organes consultatifs</b>							
3. Organiser la Réunion des Points Focaux du PAM, précédée par les réunions des points focaux des composantes du PAM/Thématique et des Réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp	Expertise en interne, document de travail en 2 langues, services conférence, réunion, voyages pour deux délégués par PC et pour le secrétariat / composantes du PAM	MED POL, CAR/PAP, Plan Bleu, REMPEC, CAR/CPD, CAR/ASP, INFO/CAR	UC	Composante du PAM, Points Focaux, Partenaires du PAM	a) Les réunions des composantes / des points focaux thématiques ont été organisées avec succès b) Les aspects techniques de la mise en œuvre des protocoles ont été examinés ; c) Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités menées par les composantes du PAM dans le Programme de travail 2020-2021 ont été examinés ; d) Les documents techniques et politiques ont été examinés en vue d'un examen ultérieur par les organes supérieurs du PAM, y compris les projets de décisions, les documents d'orientation, les outils d'évaluation, etc. e) Les activités proposées pour le Programme de Travail 2022-2023 ont été examinées en vue d'une soumission ultérieure à la réunion des points focaux du PAM.	Article 18 du protocole "Prévention et Situation critique"; Articles 28 et 30 du protocole offshore; Décision IG 17/5 " Document sur la gouvernance "; Décision IG.19/5 " Mandats des composantes du PAM "; Décision IG.23/3 "Gouvernance ".	a) 1 b) 1 c) 1 d) 1 e) 1
8.Élaborer / mettre à jour des stratégies / plans d'action régionaux pour lutter contre la pollution de source marine.	Expertise en interne, conseil, réunion régional, voyages, interprétation, traduction	REMPEC et UC	UC, autre composante du PAM	Parties contractantes, OMI	a) Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires ((post 2021) basée sur l'approche écosystémique et alignée aux ODD pertinents, préparée pour sa soumission aux réunions des correspondants du REMPEC, du groupe de coordination de l'EcAp, des points focaux du PAM et de la CdP22 b) Plan d'action Offshore pour la Méditerranée mise à jour pour intégrer davantage le BEE et les objectifs écologiques connexes et aligner les dispositions relatives à la GIZC et les ODD pertinents, en vue de sa soumission aux réunions de l'OFOG, des correspondants du REMPEC, du groupe de coordination de l'ECAP, des points focaux du PAM et de la CdP 22.	a) Compte tenu de la fin du cycle de la stratégie régionale (2016-2021) et de ses réalisations, et sur la base des développements, cadres et processus pertinents, actuels et émergents, des politiques mondiales et régionales, un processus de consultation avec les parties prenantes concernées est nécessaire pour préparer un nouveau cycle de la stratégie régionale. Cette activité est liée à l'activité 3.2.1.3 b) En 2018-2019, le Secrétariat entreprend une analyse du plan d'action Offshore et de sa mise en œuvre afin d'identifier les lacunes liées à l'intégration du BEE et des objectifs écologiques connexes, ainsi que des dispositions relatives à la GIZC et aux ODD, et de formuler des recommandations pour les aligner davantage. Le produit proposé sera basé sur les résultats des travaux en cours.	a) 1 b) 2
<b>1.3: Participation, engagement, synergies et complémentarités renforcés parmi les institutions mondiales et régionales</b>							
<b>1.3.1. Des activités de coopération régionale promouvant le dialogue et un engagement actif des organisations et partenaires régionaux et mondiaux, y compris sur le PAS BIO, les déchets marins, la CPD, la GIZC et la PSM (par ex. conférence régionale, réunions des donateurs)</b>							
1. Encourager les ONG pour devenir des partenaires du PAM et faciliter leur contribution aux objectifs du PAM, y compris les discussions annuelles de table ronde, en tandem avec d'autres réunions	Expertise en interne, conseil, consultation en ligne sur des documents politiques, soutenir la participation aux réunions du PAM.	UC	Toutes les composantes du PAM	Partenaires du PAM, Parties Contractantes	a) les organisations de la société civile plus impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, conformément aux décisions pertinentes de la CdP; b) impliquer les partenaires du PAM dans le développement de la nouvelle Stratégie à moyen terme; c) un mécanisme / stratégie d'engagement pour les organisations de la société civile de la région méditerranéenne est développé; d) L'accréditation des partenaires existants du PAM est renouvelée; e) Nouveaux partenaires ajoutés à la liste des partenaires du PAM.	Déclarations de la CdP; Décision IG.19/6 "Coopération et partenariat PAM / société civile"	a) 1 b) 1 c) 1 d) 1 e) 1
2. Entreprendre des examens périodiques des coopérations bilatérales avec les organisations partenaires afin de renforcer les synergies et l'impact sur le terrain dans des domaines d'intérêt commun.	Expertise en interne, conseil, préparation de documents, réunions consécutives ou séparées.	UC/REMPEC	Composantes du PAM/UC	OMI, IPIECA, IOGP, CEFIC, FEDERCHIMICA, MOIG	d) Coopération renforcée avec l'industrie pétrolière et gazière et l'industrie chimique e) Synergies renforcer avec les initiatives sous-régionales f) Un plan d'action complet a été développé, comprenant les étapes, les budgets et le personnel nécessaire à la mise en œuvre du protocole offshore dans les pays méditerranéens.	d) poursuivre la coopération avec le secteur privé afin de mobiliser des ressources sur la base des projets existants de l'Initiative mondiale OMI / IPIECA, et explorer une coopération plus étroite avec le CEFIC en ligne avec les recommandations MEDEXPOL 2016 et 2018 e) Renforcer la coopération établie avec EUSAIR ainsi qu'avec WestMed f) 'Definition d'une approche durable et collaborative pour mettre en œuvre efficacement le Plan d'action pour la Méditerranée en mer (UNEP (DEPI) / MED IG 20/8; Décision IG.20 /12)	d) 1 e) 1 f) 1
4. Coordonner, avec des partenaires clés, le soutien à la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins ; renforcer et étendre la Plate-forme régionale de collaboration pour la lutte contre les déchets en Méditerranée établie en septembre 2016 ; améliorer la collaboration avec les mers régionales concernant la lutte contre déchets marins et d'autres questions d'intérêt commun.	Expertise en interne, participation aux réunions, exposés de principes, soumission officielle	REMPEC	UC, MEDPOL, CAR/PAP,	OMI, FAO	e) Synergies entre le Plan Régional sur la Gestion des Déchets Marins dans la Méditerranée et le Plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives pertinents, explorés et mis en place	OS 5,6&9- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). 'Promouvoir les résultats des projets "Marine Litter-Med" et IMELS au niveau mondial, y compris les meilleures pratiques et lignes directrices sur les installations de réception portuaires et la "pêche aux déchets marins"	e) 1



THÈME 1: Gouvernance							
Activités proposées	Moyens de Mise en Oeuvre	Direction: UC ou Composante	Autre: UC et/ou Composante	Partenaires	Livrables Attendus	Commentaires	Priorités Indicatives
1.3.2. Participation aux initiatives et dialogues internationaux nouveaux ou existants pertinents (par exemple ZHJN, AMP, Offshore, développement durable) pour mettre en relief les particularités régionales méditerranéennes et développer les synergies.							
1. Promouvoir la Convention de Barcelone, ses Protocoles et la SMDD 2016-2025 en mettant l'accent sur le contrôle et la prévention de la pollution, sur la biodiversité et sur la GIZC; améliorer la collaboration avec les organisations internationales et des mers régionales européennes concernant la lutte contre déchets marins et d'autres questions d'intérêt commun.	Événements parallèles, supports de communication, expertise en interne, participation aux réunions, exposés de principes, soumission officielle	REMPEC	Toutes les composantes du PAM	OMI	c) Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC est soumis à chaque session du MEPC (Comité de la protection du milieu marin) de l'OMI et aux sessions pertinentes du Comité de coopération technique de l'OMI; e) Participation à EUSAIR, WESTMED et autres stratégies macro-régionales pertinentes f) La collaboration avec OSPAR, HELCOM et la Commission de la Mer Noire est renforcée et des synergies sont établies avec les autres programmes des mers régionales g) Des synergies sont établie avec le Plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires	f) La coopération avec les accords régionaux (Accord de Bonn, HELCOM, MERRAC, CAR / REMPEITC-Caribe, PERSGA, etc.) est renforcée aux réunions OMI PPR, MEPC et Inter-Secretariat g) 'OS 5,6&9- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). 'Promouvoir les résultats des projets "Marine Litter-Med" et IMELS au niveau mondial, y compris les meilleures pratiques et lignes directrices sur les installations de réception portuaires et la "pêche aux déchets marins"	c) 1 d) 1 e) 1 f) 1
1.4: Meilleure connaissance et compréhension de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral par des évaluations prescrites aux fins de décisions informées							
1.4.4. L'interface entre science et prise de décision est renforcée par une meilleure coopération avec les institutions scientifiques régionales et mondiales, des plateformes de partage des connaissances, des dialogues, des échanges des bonnes pratiques et des publications.							
2. Contribuer à renforcer l'interface science politique en Méditerranée en ce qui concerne la mise en œuvre de l'IMAP et à combler le déficit de connaissances afin de promouvoir des mesures efficaces pour atteindre le BEE."	Voyages,	REMPEC		OMI, HELCOM, Accord de Bonn, MONGOOS, HCMR, Cedre, ISPRA, ATRAC, AASTMT, etc...	L'information diffusée sur les activités et les programmes de R & D, y compris le partage de données et les projets, en coopération avec d'autres accords régionaux	OS18- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). Promouvoir les meilleures pratiques, lignes directrices et outils en matière d'intervention contre les déversements de SNDP en mer (projet WestMOPoCo 2019-2020)	2
1.5: Connaissance du PAM et informations sur le système du PAM améliorées et accessibles pour la prise de décision, meilleure sensibilité et une meilleure compréhension							
1.5.1. Des plateformes pleinement opérationnelles et plus développées (à savoir la plateforme Info/PAM pour la mise en œuvre du PISE), connectées aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances pertinentes, pour faciliter l'accès à la connaissance des gestionnaires et des décideurs, ainsi que des parties prenantes et du grand public.							
Maintenir le système d'information du REMPEC et améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité du processus décisionnel en cas d'événement de pollution marine grâce à la mise au point et à l'introduction d'outils techniques et d'aide à la prise de décision.	Conseil, Services informatiques, expertise en interne	REMPEC		INFO/RAC	a) Système d'information et outils existants d'aide à la prise de décision du REMPEC (Siteweb du REMPEC, Profils Pays, Outil Méditerranéen d'aide à la décision pour la gestion des déchets issus de pollutions marines par hydrocarbures, MEDGIS-MAR, Système d'information MENELAS, Version Beta en ligne du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine) mis à jour et interconnectés, au besoin, b) PC et partenaires concernés ont la capacité de partager des données, conformément aux exigences du Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002 ainsi que de celles de l'IMAP	SO19- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021).  La nécessité d'une meilleure intégration des données, des outils de suivi et de reporting au niveau du REMPEC, de l'UE, d'OMI et du PAM nécessite un examen suivi d'une phase de mise en œuvre. Les plateformes représentent une contribution importante au développement du projet TSG 3 sur le plan d'urgence dans le cadre de la stratégie EUSAIR.	a) 1 b) 2
1.6: Meilleure sensibilisation et vulgarisation							
1.6.1. La stratégie de communication du PAM/PNUE a été actualisée et mise en oeuvre							
1. Mise en oeuvre de la Stratégie de communication opérationnelle	Expertise en interne, Conseils et services externes, voyage	REMPEC	INFO/RAC	UC, OMI	a) Sensibilisation, Support de communication pollution marine provenant des navires produits and disséminés; and b) Evènements de communication sur les activités du REMPEC organisés	Renforcer la visibilité des activités et des réalisations du REMPEC et promouvoir son approche créative et innovante en matière de prévention et de lutte contre les pollutions marines au profit de la région méditerranéenne et au-delà	a) 2 b) 2

THÈME 2: Pollution provenant de sources situées à terre et en mer							
Activités proposées	Moyens de Mise en Oeuvre	Direction: UC ou Composante	Autre: UC et/ou Composante	Partenaires	Livrables Attendus	Commentaires	Priorités Indicatives
<b>2.1: Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des 4 Protocoles portant sur la pollution, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants pertinents</b>							
<b>2.1.1. Les mesures ciblées des stratégies/ plans régionaux sont facilitées et appliquées</b>							
2. Promouvoir l'utilisation d'instruments et d'incitations pertinents pour prévenir / réduire la pollution par les plastiques, y compris la production de sacs en plastique à usage unique et de microplastiques; engins de pêche abandonnés, perdus et mis au rebut (ALDFG); déchets marins générés par les activités aquacoles; déchets marins provenant de navires; et les déchets électroniques.	Expertise en interne, conseil,	REMPEC	MEDPOL	PCs, OMI, BERD	f) Assistance technique fournie aux PC qui en font la demande, pour la mise en oeuvre Plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires et les dispositions connexes du Plan Régional sur la Gestion des Déchets Marins dans la Méditerranée, le cas échéant	SO 5,6 &9- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), Capitalisation des activités connexes mises en oeuvre dans le cadre du projet "Marine Litter-Med" et IMELS. Cofinancement PICT OMI .	f) 1
5. Renforcer la capacité de chaque État côtier individuel à répondre efficacement aux incidents de pollution du milieu marin à travers le développement d'accords opérationnels et de plans d'urgence au niveau sous-régional et renforcer les équipements pré-positionnés de lutte contre les déversements, sous le contrôle direct des Etats côtiers méditerranéens	Conseil, réunion, voyages, expertise en interne	REMPEC		OMI, OSPAR/Accord de Bonn, HELCOM, ITOFF, Cedre, ISPRA, EUSAIR, etc	a) Soutien technique apporté aux Parties contractantes pour évaluer, préparer, adopter, mettre à jour et mettre en oeuvre et tester des plans nationaux d'urgence et des accords ou plans d'urgence sous-régionaux traitant de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et SNPD par des navires, des ports, des installations de manutention d'hydrocarbures et des installations offshore. b) Mécanisme de mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence mis en oeuvre dans les pays de la Méditerranée occidentale	OS 17&22- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). a) Soutenir les réunions annuelles des accords sous-régionaux (Sud-Ouest et Est de la Méditerranée) (cofinancement de l'ITCP de l'OMI) et soutenir le développement du projet TSG 3 sur le plan d'urgence dans le cadre de la stratégie EUSAIR et l'Initiative adriatique-ionienne, b) Financé dans le cadre du "projet WestMOPoCo"	a) 1 b) 1
	Expertise en interne	REMPEC		ATRAC, Cedre, FEDERCHIMICA, ISPRA, MONGOOS, SAF, OMI	c) Unité d'assistance méditerranéenne (MAU) entretenue et, au besoin, élargie ; et Fonds spécial renouvelable du MAU réapprovisionné.	OS 22- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). MAU établi par la COP 8 et Fonds spécial renouvelable du MAU par la COP 15.	c) 1
6. Améliorer le suivi des événements de pollution ainsi que du contrôle et de la surveillance des rejets illicites et le degré d'application et des poursuites contre les auteurs de rejets illicites	Expertise en interne, conseil, réunion(s) régionale(s), voyages, interprétation, traduction,	REMPEC	UC	OMI, Cedre, INTERPOL, CBSS (ENPRO), OSPAR (NSN), Accord de Bonn	a) Réunion du MENELAS organisée et recommandations mises en oeuvre grâce au soutien technique apporté aux Parties contractantes qui en font la demande; b) Opérations de surveillance aérienne coordonnées contre les rejets illicites de polluants promues et soutenues	OS 7&8- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), MENELAS établi par la COP 18 (Décision IG.21/9). Suivi des recommandations MENELAS, y compris celles relatives à la proposition de développement d'une compétence juridictionnelle régionale, avec création d'un procès-verbal régional.	a) 1 b) 1
<b>2.2: Élaboration ou remise à jour de plans d'action nouveaux/existants, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices</b>							
<b>2.2.1. Les lignes directrices, les outils d'aide à la prise de décision, les normes et critères communs prévus dans les Protocoles et les Plans régionaux sont élaborés ou actualisés pour les substances ou secteurs prioritaires essentiels</b>							
1. Mise à jour des annexes des protocoles relatifs à la pollution	Expertise en interne, partenaires de mise en oeuvre	REMPEC	UC	OMI	c) Annexes du Protocol Offshore mises à jour	Le Secrétariat poursuit les travaux en 2018-2019 afin d'examiner les annexes et de proposer des recommandations de mises à jour potentielles, à soumettre à la réunion des correspondants du REMPEC et à d'autres organes du PAM, le cas échéant. Les résultats attendus seront basés sur les résultats de ces travaux et sur les commentaires des PCs.	c) 2
3. Réviser les recommandations, principes et lignes directrices actuels et en développer de nouveaux pour faciliter une coopération internationale et une assistance mutuelle dans le cadre du protocole Prévention et Situation Critique de 2002.	Expertise en interne, conseil, contrat de service	REMPEC		OMI, OSPAR/Accord de Bonn, HELCOM, ITOFF, Cedre, ISPRA, etc	a) Lignes directrices interrégionales en matière de lutte contre les déversements SNPD élaborées; b) MIDSIS-TROCS mise à jour et améliorée; c) Manuel et outil d'évaluation des capacités de gestion des déversements d'hydrocarbures développés; d) Système de notification des situations d'urgence en Méditerranée (MedERSys) mis à niveau; e) Lignes directrices pour la mise en place d'un mécanisme national de mobilisation de matériel antipol et d'experts développés, et f) Lignes directrices de lutte contre la pollution pour des SNPD spécifiques développées.	SO21- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). . Capitalisation de MEDEXPOL 2018, livrables a), b), c), d) et e) financés dans le cadre du "projet WestMOPoCo". Les livrables c), d) et e) seront capitaliser dans le cadre des projets de la stratégie EUSAIR	a) 1 b) 1 c) 1 d) 1 e) 1 f) 2
<b>2.3: Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution et leur intégration dans les processus sectoriels</b>							
<b>2.3.2. Les PAN sont élaborés pour mettre en oeuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires</b>							
1. Soutenir la ratification des conventions maritimes internationales pertinentes qui sont relatives à la protection de l'environnement marin, et l'efficacité des administrations maritimes	expertise en interne, conseil, réunion, voyages, interprétation, traduction,	REMPEC		OMI	Soutien technique apporté aux Parties contractantes, qui en font la demande, en vue de a) préparer ou de mettre à jour leurs PAN et b) ratifier et mettre en oeuvre les conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin	OS 1&3-Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). Poursuivre l'élaboration des PAN avec d'autres pays, et compléter ceux développés entre 2018-2019, en Albanie, au Monténégro, au Maroc, en Tunisie et en Turquie	a) 2 b) 1

## THÈME 2: Pollution provenant de sources situées à terre et en mer

Activités proposées	Moyens de Mise en Oeuvre	Direction: UC ou Composante	Autre: UC et/ou Composante	Partenaires	Livrables Attendus	Commentaires	Priorités Indicatives
<b>2.4: Surveillance et évaluation de la pollution marine</b>							
2.4.3. Des outils d'évaluation de la pollution marine (évaluations thématiques approfondies, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour les polluants et secteurs clés dans le cadre de l'EcAp							
1. Mettre à jour les outils d'évaluation thématique liés au groupe IMAP sur la pollution et les déchets marins, y compris les secteurs industriels dominants et les polluants/ secteurs prioritaires traités dans les plans régionaux; et les sources de pollution marines.	Conseil, expertise en interne	REMPEC	UC	OMI, Plan Bleu, INFO RAC	g) Study on marine pollution from ships (accident and operational pollution, marine litter, air pollution, etc...) and maritime traffic trends in the Mediterranean prepared and disseminated	Contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), soutenir la préparation de la stratégie régionale post-2021 et contribuer au programme IMAP, et contribuer au projet TSG 3 sur le plan d'urgence dans le cadre de la stratégie EUSAIR	g) 2
<b>2.5: Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités</b>							
2.5.1. Des programmes et ateliers de formation se déroulent aux niveaux sous-régional et régional dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, l'application des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection, le respect des législations nationales							
4. Accroître, autant que possible, le niveau des connaissances en matière de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.	Expertise en interne, formation, atelier, voyages, interprétation, traduction,	REMPEC		OMI, OSPAR/accord de Bonn, HELCOM, ITOFF, Cedre, ISPRA, etc	Assistance technique fournie et capacités renforcées dans les domaines de : a) la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et/ou de SNPD, et b) les conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin	OS1&20-Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). Recommandation MEDEXPOL 2018, programmes de renforcement des capacités sous-régionaux. Projet WestMOPoCo. Cofinancement de PICT OMI. Soutenir les activités de renforcement des capacités dans le cadre du projet TSG 3 sur le plan d'urgence dans le cadre de la stratégie EUSAIR	a) 1 b) 1
<b>2.7. Identifier et aborder les questions nouvelles et émergentes, selon les nécessités.</b>							
2.7.1. Documents d'examen/ d'orientation élaborés et soumis aux Parties contractantes sur les polluants émergents, l'acidification des océans, le changement climatique et les liens avec les processus mondiaux pertinents ainsi que les changements climatiques.							
2. Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée en tout ou partie comme une zone de contrôle des émissions de SOx en vertu de l'Annexe VI de la Convention MARPOL et d'appliquer efficacement les mesures d'économie d'énergie existantes	Expertise en interne, conseil, traduction,	REMPEC		OMI	Feuille de route pour la préparation d'une soumission à l'OMI pour désigner la mer Méditerranée en tout ou partie comme zone(s) de contrôle des émissions (ECA(s)) d'oxydes de soufre (SOx) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, mise en oeuvre	OS 15- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). . Suivi de l'étude technique et de faisabilité, recommandations, feuille de route et projet de soumission initial à l'OMI, élaboré en 2018-2019. Cofinancement de PICT OMI.	1
<b>THÈME 3: biodiversité et les écosystèmes</b>							
Activités proposées	Moyens de Mise en Oeuvre	Direction: UC ou Composante	Autre: UC et/ou Composante	Partenaires	Livrables Attendus	Commentaires	Priorités Indicatives
<b>3.2 Élaborer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices pour la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes marins et côtiers</b>							
3.2.1. Les Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en voie de disparition et habitats clés méditerranéens, sur les introductions d'espèces ainsi que la Stratégie méditerranéenne et le Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast sont mis à jour afin de parvenir au BEE							
Soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie Méditerranéenne et du Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast des navires et soutenir le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes.	Expertise en interne, Conseil, réunion(s), voyages, interprétation, traduction,	REMPEC, CAR/ASP	UC	OMI, FEM, PNUD	a) Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires mis à jour pour atteindre le BEE, et b) soutien technique fourni aux PC qui en font la demande pour la ratification et la mise en oeuvre de la Convention AFS et des lignes directrices relatives à l'encrassement biologique des navires	OS 1&2- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021). Considérant la fin du cycle de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, y compris son Plan d'action et son Echéancier d'exécution (2011-2015), les dispositions pertinentes pourraient être intégrées dans le contexte de la préparation de la Stratégie méditerranéenne (post 2021) (Activité 1.1.2.8.). Suivi de l'activité régionale de 2019 sur la ratification et la mise en oeuvre de la Convention AFS et des lignes directrices relatives à l'encrassement biologique des navires, en collaboration avec le projet de partenariat GloFouling du PNUD, FEM et OMI. Cofinancement PICT OMI.	a) 1 b) 1